

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- qui ont pris part à la délibération : 07
- pouvoirs 04

Date de la convocation : 22.10.2021

Date d'affichage : 02.11.2021

**Présents : G. LEGAY. D. JULLIARD. MC COUTURIER. M. VIALLET. E.LEE. P.ECAILLE. M.VUILLERMOZ.**

**Absent Excusé : S.JUHEN pouvoir à G. LEGAY -C. GROSGURIN pouvoir à D.JULLIARD- J.GRANDCLEMENT pouvoir à M.VUILLERMOZ- JF JOLY pouvoir à MC COUTURIER**

Monsieur Evan LEE a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET : 5a) Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Haut Jura.**

Madame le Maire informe le Conseil qu'il lui appartient d'élire, conformément aux statuts du Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Haut Jura, dont la Commune de Mijoux est membre, un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la représenter au comité syndical de cette instance.

Vu la délibération du 22 juillet 2020,

Ont été élus :

- Madame Marie-Claude COUTURIER déléguée titulaire,
- Monsieur Sébastien JUHEN représentant suppléant

Considérant qu'il faille procéder à une nouvelle élection

Entendu l'exposé du maire,

Entendu l'exposé du maire,

**Après délibération, il est décidé à l'unanimité des membres du conseil municipal présents de reconduire les membres élus ci-dessus :**

- Madame Marie-Claude COUTURIER déléguée titulaire,
- Monsieur Sébastien JUHEN représentant suppléant

**CONTRE ABSTENTION POUR 7+4 pouvoirs S.JUHEN pouvoir à G. LEGAY -C. GROSGURIN pouvoir à D.JULLIARD- J.GRANDCLEMENT pouvoir à M.VUILLERMOZ- JF JOLY pouvoir à MC COUTURIER VOIX**

Délibération 01247.2021.10.32

**Fait et délibéré à MIJOUX, les jour, mois et an susdits.**

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le :

et publication et notification

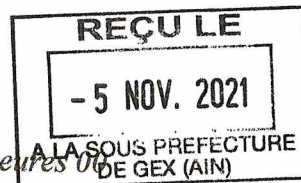
le :

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIJOUX

*Séance du 27/10*

*L'an deux mil vingt et un le 27 octobre à 19 heures*

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Martine VIALLET, Maire.*



Pour copie conforme  
Le Maire Martine VIALLET

